

## J-M Blanquer demande aux principaux "d'avoir une vision large de ce qu'est un empêchement" pour les 1er-2 juillet

5-7 minutes

Les critères permettant aux candidats au DNB de passer la session de remplacement seront élargis, après le report des épreuves. Sur France Info, le 25 juin 2019, Jean-Michel Blanquer a indiqué avoir "demandé aux principaux d'avoir une vision large de ce qu'est un empêchement", évoquant comme preuve suffisante "un titre de transport pas annulable". Il va aussi s'entretenir avec les recteurs à ce sujet. De son côté, le SNPDEN recommande de "suspendre exceptionnellement les enseignements en assurant un accueil minimal des élèves". ID-FO craint un "taux d'absentéisme beaucoup plus important".



Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale JBV News

Le lendemain de l'annonce du report des épreuves du DNB en raison de la canicule ([lire sur AEF info](#)), le ministère de l'Éducation nationale a précisé la nouvelle organisation de l'examen. D'abord, alors que le ministre Jean-Michel Blanquer avait annoncé dans un premier temps que seule la France métropolitaine était concernée par ce report, et non l'Outre-mer, un communiqué du MEN du 25 juin 2019 précise que Mayotte et La Réunion repoussent leurs épreuves également aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> juillet 2019. Les dates restent en revanche inchangées pour la Guyane, la Guadeloupe et la Martinique, dont les candidats plancheront sur les sujets de secours, a précisé le 24 juin le ministre.

J.-M. Blanquer va parler aux recteurs et envoyer des consignes aux chefs d'établissements

Invité sur [France Info](#) le 25 juin, ce dernier a précisé que "les circonstances familiales justifiées seront un critère suffisant pour passer le brevet à la session de septembre". Celle-ci se déroulera les 16 et 17 septembre. Ainsi, outre les cas de force majeure - maladie, etc. - permettant déjà à des candidats de passer la session de remplacement du DNB, Jean-Michel Blanquer a indiqué avoir "demandé aux principaux de collège d'avoir une vision large de ce qu'est un empêchement, et donc en montrant une preuve, comme le fait d'avoir un titre de transport qui n'était pas annulable", le candidat pourra passer les épreuves en septembre. Des critères et consignes seront "donnés aux principaux de collèges pour leur permettre d'avoir les points de repère nécessaires". En outre, le ministre évoquera cette question avec tous les recteurs le 25 juin après-midi.

Interrogé sur [RTL](#) le 25 juin, le Dgesco Jean-Marc Huart explique qu'avec le report du DNB, "on évite des conséquences dramatiques". Également, présent sur RTL, Rodrigo Arenas, co-président de la FCPE, a souligné avoir demandé au MEN, avant la décision du report, de faire passer les épreuves du matin aux dates prévues initialement et que celles des après-midi soient évaluées en contrôle continu. Une option "plus compliquée et moins facile à expliquer aux élèves", a estimé Jean-Marc Huart pour expliquer qu'elle n'ait pas été retenue.

LE SNPDEN veut le maintien du "calendrier de l'orientation et de l'affectation"

Dans un communiqué du 25 juin, le SNPDEN-Unsa approuve le report des épreuves du DNB et juge "normal et compréhensible d'appliquer un principe de précaution". En outre, il recommande de "suspendre exceptionnellement les enseignements en assurant un accueil minimal des élèves" et souhaite le maintien du "calendrier de l'orientation et de l'affectation afin que les lycées puissent organiser au plus vite les inscriptions".

De son côté, l'autre syndicat de chefs d'établissement, ID-FO, estime dans un communiqué du 25 juin que le report "va imposer une réorganisation en collège (convocation des surveillants, correction des copies, édition des notifications d'affectation post 3e...) mais aussi en lycée notamment pour les dates d'inscription en seconde". Il alerte sur un "taux d'absentéisme qui risque d'être beaucoup plus important que les années précédentes" et attend du ministère "des directives précises par l'intermédiaire des rectorats de façon à minimiser l'impact de ce report sur les opérations de fin d'année".

### **Le SNPDEN conteste la communication du MEN**

Dans son communiqué, le SNPDEN regrette que ce soit "par les médias que nos collègues aient été informés de cette décision alors que le communiqué officiel ne leur est parvenu que bien plus tard dans l'après-midi". Une "manière de faire insupportable", selon le syndicat, qui revendique une "règle d'or" : "les cadres d'abord, l'opinion publique ensuite".

Dépêche n° 608695